

## Règlement et bon comportement dans les bus

### 1 Admission à bord des bus

Tout usager d'un bus doit être en possession d'un titre de transport qui doit être validé à chaque montée dans le véhicule et présenté lors des contrôles.

L'accès au bus pourra être refusé à tout usager qui ne sera pas en possession d'un titre de transport de la gamme tarifaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Des tickets unitaires à 1.30 € sont en vente auprès des conducteurs.

Pour faciliter la montée dans le bus, il est demandé de préparer son titre de transport ou de faire l'appoint en cas d'achat de ticket unitaire.

### 2 Les règles de sécurité

#### A l'arrêt :

Ne jamais se précipiter à l'arrivée du bus, le contourner par l'arrière.

Attendre l'arrêt complet du véhicule pour y monter.

Être à l'arrêt de bus avant l'heure de passage du bus.

#### La montée et la descente :

La montée et la descente doivent se faire sans chahuter.

Les sacs et cartables doivent être tenus à la main et ne pas rester dans le passage.

À la descente, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du bus.

#### Dans le bus :

Les élèves doivent se déplacer vers le fond pour ne pas gêner la montée.

Il est interdit :

De parler au conducteur sans motif valable,

De fumer ou d'utiliser des allumettes ou briquets,

De crier, de jeter quoi que ce soit, de se bousculer,

De jouer avec les dispositifs d'ouverture des portes,

de se pencher à l'extérieur.



yélo

Ligne  
**389s**

**Sainte-Soulle**  
**Dompiere-sur-Mer**  
**Puilboreau**  
**Lycées Rompsay/Valin**  
**La Rochelle**

→ Info  
N°Azur 0 810 17 18 17  
www.yelo-larochelle.fr



# yélo

## Espace accueil

Situé place de Verdun, au sein de la gare routière, vous pouvez y obtenir des informations et des conseils pour bien voyager dans l'agglomération rochelaise, ainsi que toutes les formules d'abonnement avec la carte Yélo.

L'espace accueil est ouvert :  
du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00  
et le samedi de 8h00 à 18h30.

- Vous pouvez aussi téléphoner au

**N°Azur 0 810 17 18 17**  
PREMIER APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

- Ou par mail :  
**contact@yelo-larochelle.fr**

- Ou consulter le site internet :  
**www.yelo-larochelle.fr**



Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**

Horaires en vigueur

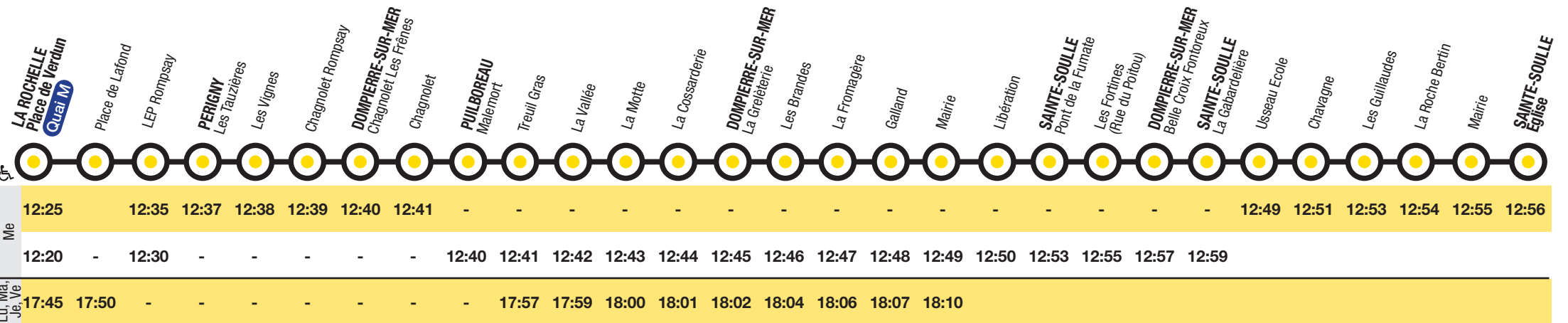
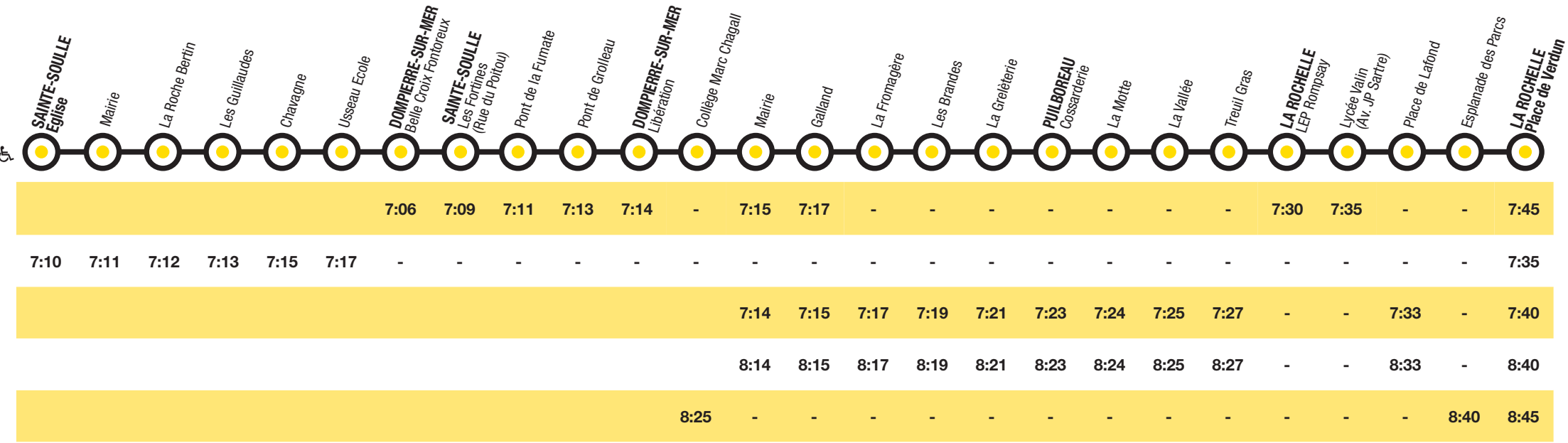
du 05 septembre 2011 au 05 juillet 2012

Accessibilité des arrêts de bus  
pour les personnes à mobilité réduite

- Montée avec rampe, accès confortable
- Montée avec rampe, accompagnement conseillé
- Arrêts inaccessibles

- SAINTE-SOULLE  
Eglise
- Mairie
- La Roche Bertin
- Les Guillaudes
- Chavagne
- Usseau Ecole
- La Gabardelière
- DOMPIERRE-SUR-MER  
Belle Croix Fontoreux
- SAINTE-SOULLE  
Les Fortines (Rue du Poitou)
- Pont de la Fumate
- Pont de Grolleau
- DOMPIERRE-SUR-MER  
Libération
- Mairie
- Collège Marc Chagall
- Galland
- La Fromagère
- Les Brandes
- La Grelèterie
- PUILBOREAU  
Cossarderie
- La Motte
- La Vallée
- Treuil Gras
- Malemort
- LA ROCHELLE  
LEP Rompsay
- Lycée Valin  
(Rue H. Barbusse)
- Place de Lafond
- Esplanade des Parcs
- LA ROCHELLE  
Place de Verdun

1 2 3 ILLICO 4 5 6 7 9 11 13  
14 18 19 20 29 31 35 37 38 39 49 P



Ces bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.